

## VI - LA FILIÈRE ENSAM

Deux places sont offertes à des ingénieurs de nationalité française qui viennent d'obtenir leur diplôme de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, avec une médaille d'or ou d'argent. Les conditions d'admission sont les mêmes que dans les autres filières, à l'exception de la limite d'âge supérieure : les candidats doivent être âgés de moins de 23 ans au premier janvier de l'année du concours.

### A- Les formalités d'inscription

Chaque candidat doit faire parvenir son dossier d'inscription, par l'intermédiaire du directeur de l'ENSAM, avant la mi-juin de l'année du concours, à la Direction du Concours, École polytechnique, 91128 Palaiseau Cedex. Ce dossier comporte :

- une fiche de demande d'admission, formulaire remis sur demande ou téléchargé.
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du candidat;
- une description du cursus scolaire du candidat depuis l'année du baccalauréat incluse, indiquant les résultats obtenus;
- un relevé des notes attribuées pendant les trois années passées à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- une lettre du candidat, adressée au directeur général de l'École Polytechnique, expliquant les motivations de sa candidature et ses sujets d'intérêt ;
- au moins trois lettres de recommandations rédigées par des enseignants de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ou des directeurs de stage ayant bien connu le candidat.

### B- Le déroulement du concours

Les candidats sont convoqués à l'École Polytechnique dans la première quinzaine de juillet pour participer à plusieurs épreuves d'entretien avec les examinateurs et pour subir la visite médicale d'aptitude. Sur proposition du Président de la commission d'examen, le Jury d'admission à l'École Polytechnique établit la liste d'admission, en prenant en compte le nombre de places offertes.